



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE A LA DEMANDE
D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ LA CATALANE DE RÉCUPÉRATION
POUR SON PROJET DE CENTRE DE VÉHICULES HORS D'USAGE ET DE BATEAUX HORS
D'USAGE À PERPIGNAN (66000)**

Par arrêté n° **PREF|DCL|BCLUE 2024024-000 1** du **24 JAN. 2024** et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, notamment le titre 1^{er} du livre V et du décret n°2010-368 du 13 avril 2010 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de l'enregistrement, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société LA CATALANE DE RÉCUPÉRATION pour son projet de centre de véhicules hors d'usage et de bateaux hors d'usage à Perpignan (66000), pendant une durée de 4 semaines du lundi 11 mars 2024 au lundi 8 avril 2024 inclus.

A l'issue de la procédure, la décision sera soit un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2712-1, 2712-3.a, 2712-3.b et 2713-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, soit un arrêté de refus.

Un exemplaire du dossier détaillant la demande d'enregistrement sera déposé à la mairie de Perpignan pendant toute la durée de la consultation (Hôtel de ville, Place de la Loge, Direction Gestion Immobilière).

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Perpignan (à l'adresse ci-dessus, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser à Monsieur le préfet du département des Pyrénées-Orientales, bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, 24 Quai Sadi Carnot à Perpignan.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Yohann MARCON